

TL/SM – CH DOMME

**DECISION N° 2020-459**

Annule et remplace la décision N° 2020-38

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER**

- . **Vu** les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . **Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . **Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . **Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . **Vu** la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Thierry LEFEBVRE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Directeur-adjoint aux centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat et Domme ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 28 mars 2018 nommant Madame Evelyne JEANDEL, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, Directeur délégué du Centre Hospitalier de DOMME et chargée de la filière gériatrique des Centres Hospitaliers de SARLAT et DOMME ;
- . **Vu** l'organigramme de direction en vigueur ;

## DECIDE

**Article 1** : en cas d'absence de Monsieur **Thierry LEFEBVRE**, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de DOMME à :

- **Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE**, Directrice Déléguée aux Centres Hospitaliers de SARLAT et de DOMME ;
- **Monsieur Hervé JOLY**, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- **Madame Stéphanie LEGRAND**, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- **Madame Cécile BUZARE**, FF cadre de santé ;
- **Madame Michèle FAUGERE**, FF cadre de santé ;
- **Madame Muriel GAUBERT**, FF infirmière coordinatrice ;

**Article 2** : **Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE** reçoit délégation permanente de signature de tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion, le fonctionnement et l'organisation du Centre Hospitalier de DOMME.

En cas d'absence de Madame **Anne ROUSSELOT-SOULIERE**, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de DOMME à :

- **Madame Evelyne JEANDEL**, Directrice en charge de la filière gériatrique du Périgord Noir

**Article 3** : Dispositions relatives aux domaines délégués pour chaque délégataire :

- **Monsieur Hervé JOLY**, en charge des finances et de l'analyse de gestion :
  - Gestion courante des actes relatifs aux Affaires Financières et analyse de gestion
  - Ordonnancement des dépenses et des recettes de l'ensemble des budgets de l'établissement,
  - Affaires budgétaires et financières,
  - Contentieux relevant de ce domaine,
  
- **Madame Stéphanie LEGRAND**, en charge des achats :
  - Tout document relatif à la préparation, à la passation, à l'exécution et au suivi des achats,
  - Contentieux relevant de ce domaine,
  - Courriers à caractère administratif, bons de commande, ordres de service imputables aux sections investissement et fonctionnement dans le cadre des marchés publics
  - Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement
  - Marchés de fourniture et services dont la signature peut être déléguée par le directeur
  - Préparation des mémoires déposés devant les différentes juridictions

En cas d'absence de **Madame Stéphanie LEGRAND**, délégation de signature est donnée pour les bons de commandes exploitation et la validation es factures courantes à **Monsieur Hervé JOLY**.



- **Madame Cécile BUZARE, infirmière faisant fonction de cadre de santé :**
  - Document, acte, pièce, certificat, attestation et tout acte correspondant à la gestion quotidienne des personnels affectés à sa direction à l'exception des documents relatifs à toute procédure de recrutement, même temporaire
  
- **Madame Michèle FAUGERE, infirmière faisant fonction de cadre de santé :**
  - Document, acte, pièce, certificat, attestation et tout acte correspondant à la gestion quotidienne des personnels affectés à sa direction à l'exception des documents relatifs à toute procédure de recrutement, même temporaire
  
- **Madame Muriel GAUBERT, infirmière faisant fonction d'infirmière coordinatrice :**
  - Document, acte, pièce, certificat, attestation et tout acte correspondant à la gestion quotidienne des personnels affectés à sa direction à l'exception des documents relatifs à toute procédure de recrutement, même temporaire
  
- **Madame Sylvie MERLHIOT, pharmacien contractuel :**
  - Reçoit délégation de signatures pour les actes relevant de ses attributions de pharmacien du Centre hospitalier de Domme et impliquant engagements et liquidation des dépenses et des recettes consécutives à l'approvisionnement et à la gestion des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L.4211-1 du Code de la santé publique ainsi que des matériels stériles dans la limite des crédits autorisés tant à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses qu'aux décisions modificatives, pour comptes gérés par la pharmacie du Centre Hospitalier de Domme, dans le respect des seuils fixés par la réglementation des marchés public et des accords-cadres.

**Article 4 :** Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour le Directeur et par délégation,  
Fonction du délégataire

Nom et prénom du délégataire

**Article 5 :** La présente décision prend effet à compter du 02 septembre 2020.  
Elle sera communiquée au Président du Conseil de Surveillance et consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.

Périgueux, le 02/09/2020



Le Directeur,

Thierry LEFEBVRE